

Groupe	Année	Mercredi	Jeudi	TARIF CORNEBARRIENS	TARIF NON CORNEBARRIENS	LICENCE France JUDO
Petits – Mini Poussins & Poussins	2016 - 2017 - 2018	13h30 à 14h30	17h à 18h	219€	229€	46€
Babys – Mini poussin & Poussins	2019 - 2020	14h30 à 15h30		199€	209€	46€
Eveils 2	2021	15h30 à 16h15		199€	209€	46€
Eveils 1	2022 – à Juin 2023	16h15 à 17h		199€	209€	46€
Ados – Benjamins et minimes	2000 à 2015		18h à 19h	219€	229€	46€

***Eveils/Babys/Petits** : 1 cours par semaine, au choix. **Autre possibilité** : 2 cours par semaine pour les petits (+45€).

INFORMATIONS ADHERENT

Prénom (adhérent)		NOM	
Date de naissance		Groupe souhaité	Eveil / Babys / Petits / Ados :
Adresse		Adresse (suite)	
Code Postal		Ville	
sexe(M/F)			
Email mère		Email père	
Tel portable mère		Tel portable père	

CORNEBARRIEU	GROUPE	Horaires souhaités pour le(s) cours	Fratrie (1 ^{er} , 2 ^{ème} , 3 ^{ème} ...)

*Information complémentaire : Une réduction de 20€ est appliquée dès la seconde licence prise pour la même famille.

Chèques Tous les chèques à l'ordre du CAM	Date dépôt	Montant	Banque	Numéro	Nom du chèque (si différent)
Cotisation club cheque 1	1 ^{er} octobre 2026				
Cotisation club chèque 2	1 ^{er} novembre 2026				
Cotisation club chèque 3	1 ^{er} décembre 2026				

Pièces à fournir lors de l'inscription : Un certificat médical indiquant la mention « non contre-indication à la pratiques d'activités physiques et sportives et du judo en compétition » (article L3622du code de santé publique)

Retour de la Fiche renseignée en main propre.

Pour tout renseignement : Alexandre Mariac : 06.24.37.70.10

AUTORISATIONS

Autorisation prise en charge d'enfant mineur :

Je soussigné (représentant légal) autorise le CAM (enseignants /représentants) à prendre toute les dispositions qui s'imposeraient en cas d'accident ou d'urgence pour la sécurité de mon enfant.

Signature

Autorisation de sortie du dojo d'un enfant mineur

Je soussigné (représentant légal) autorise / n'autorise pas mon enfant A quitter le dojo seul après les cours de judo.

Signature :

Autorisation de sortie avec d'autres personnes :

Je soussigné (représentant légal) autorise mon enfant à quitter le dojo accompagné des personnes suivantes :

Droit à l'image :

Je soussigné (représentant légal) autorise / n'autorise pas le CAM à prendre des photos /vidéos de mon enfant lors d'entraînements ou de compétitions afin de les diffuser sur les médias utilisés par le club ; site internet, journaux locaux.

Signature

REGLEMENT INTERIEUR DU CAM

ACCES AU TATAMI

Tout pratiquant pourra accéder au tatami après avoir entamé la procédure d'inscription à savoir :

- Bulletin d'inscription
- Formulaire de demande de licence
- Certificat médical
- Paiement des cotisations
- Règlement intérieur daté et signé

Toute personne se trouvant sur les tatamis est responsable des dégâts qu'elle pourrait occasionner.

TRES IMPORTANT :

Pour monter sur le tatami le judoka devra avoir un certificat médical. Une tolérance de 3 semaines maximum à dater de l'inscription sera accordée.

TENUE

- Le kimono doit être propre, en bon état.
- Les claquettes ou tongs sont obligatoires pour entrer et sortir du tatami notamment pour se rendre aux toilettes
- Les ongles des mains et des pieds doivent être coupés
- Boucles d'oreilles, montres et autres bijoux sont interdits sur le tatami. Il est recommandé de ne pas venir avec au dojo. Le CAM ne saurait être tenu responsable en cas de perte ou de vol.
- Une bouteille d'eau ou une gourde est recommandée.

HORAIRES

- Les horaires de cours doivent être respectés et toute absence prolongée doit être signalée au CAM.
- Les pratiquants doivent être en tenue 5 mn avant le début des cours.

LE CLUB

- Le club tiendra une assemblée générale annuelle de ses membres adhérents
- Le club a l'obligation de s'affilier à la Fédération Française de Judo et des Disciplines Associées (FFJDA)

COTISATION

- Le prix de la cotisation annuelle est fixé par le bureau.
- La cotisation est due prorata temporis en cas d'inscription en milieu d'année
- Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'abandon en cours d'année, sauf présentation certificat médical mentionnant l'inaptitude à poursuivre l'activité
- 2 cours d'essais sont possibles avant toute inscription définitive.

Date :

Nom et prénom
(Parents ou tuteur légal)